

S O P

Service Orthodoxe
de Presse et d'Information

sous les auspices du Comité inter-épiscopal orthodoxe

Abonnement : France - 35 F
Etranger - 40 F

14, RUE VICTOR-HUGO
92400 COURBEVOIE
Téléphone : PARIS (1) 333.52.48

c.c.p. 21 - 016 - 76
Paris

SOP n° 30-A

MENSUEL

JUILLET-AOUT 1978

DOCUMENTATION

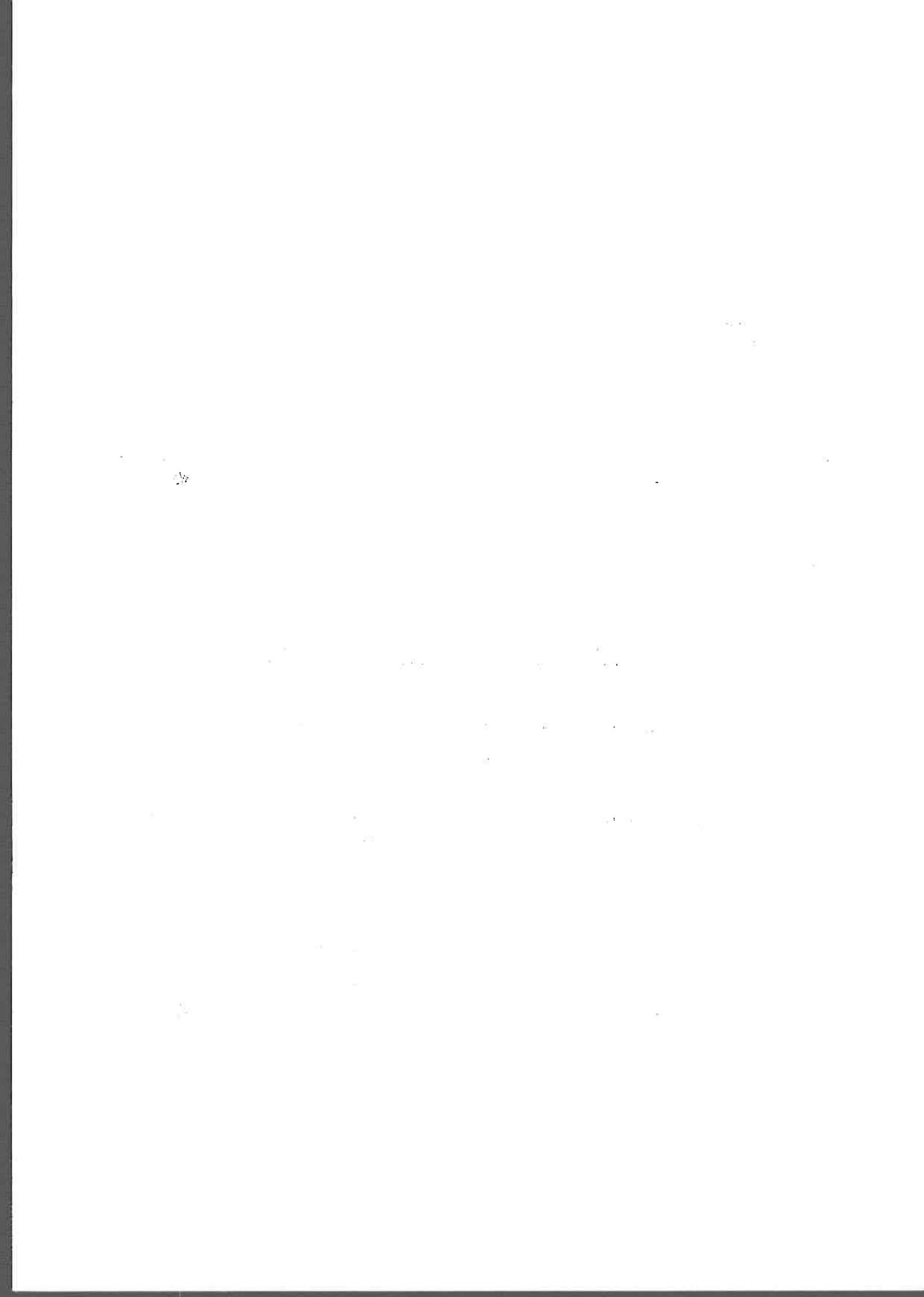
Prix : 3 F

DIALOGUE THEOLOGIQUE ENTRE ANGLICANS ET ORTHODOXES

- Réunion spéciale de la Commission mixte de dialogue à Pendeli (Grèce) du 13 au 19 juillet 1978, sur le *Filioque* et l'ordination des femmes à la prêtrise.
- Le rapport de Pendeli et les résolutions de la XIème Conférence de Lambeth (22 juillet-13 août 1978).

2ème tirage
revu et corrigé
(octobre 1979)

Le service orthodoxe de presse et d'information fournit une information sur la vie de l'Eglise orthodoxe et une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. Les informations qu'il publie peuvent être librement reproduites avec l'indication de la Source : SOP. - Ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.



RAPPORT DE LA
REUNION SPECIALE DE LA COMMISSION MIXTE
POUR LE DIALOGUE THEOLOGIQUE ENTRE ANGLICANS ET ORTHODOXES

I - Introduction

1. La Commission mixte pour le dialogue théologique entre anglicans et orthodoxes a tenu une réunion spéciale du 13 au 18 juillet 1978 au Centre interorthodoxe de l'Eglise de Grèce, au monastère de Pendeli, Athènes. Les participants étaient les hôtes de S.B. l'archevêque SERAPHIM d'Athènes et de toute la Grèce. Les membres orthodoxes représentaient onze des Eglises orthodoxes (1), tandis que les membres anglicans représentaient l'ensemble de la Communion anglicane. La discussion a porté sur deux questions : la suppression du *Filioque* dans le texte du Credo en usage chez les anglicans, et l'ordination des femmes. Cette seconde question a amené notre dialogue à un point de crise aiguë. En raison de l'extrême urgence du sujet, les membres de la Commission qui s'étaient réunis à Cambridge en 1977 avaient décidé de renoncer pour le moment à l'agenda qui avait été établi à Moscou en 1976 (2), afin de pouvoir porter toute leur attention sur ce problème.

2. Les délégués réunis à Pendeli ont rédigé le présent rapport afin qu'il puisse être porté à l'attention de la prochaine Conférence de Lambeth et qu'il soit pris en considération dans toute recommandation qui y serait faite à l'adresse des Eglises de la Communion anglicane. Nous faisons observer que ces questions, ainsi que le thème général des relations entre anglicans et orthodoxes, sont inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

II. Le Filioque

1. Les délégués réunis à Pendeli réaffirment à l'unanimité la résolution votée à la Conférence de Moscou en août 1976 :

-
- (1) Patriarcat oecuménique, Patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Moscou, de Roumanie et de Bulgarie, Eglises de Chypre, de Grèce, de Pologne et de Finlande.
- (2) Pour tout ce qui concerne la réunion de la Commission de dialogue à Moscou en 1976, voir *Anglican-Orthodox Dialogue, The Moscow Agreed Statement*, ed. by Archimandrite Kallistos WARE and The Rev. Colin DAVEY, London, SPCK, 1977. Préfacé par les deux co-présidents de la Commission mixte de dialogue, l'évêque Robert RUNCIE et l'archevêque ATHENAGORE, l'ouvrage contient un historique du dialogue anglicano-orthodoxe de 1920 à 1976, par Colin DAVEY, un compte-rendu de la réunion de Moscou en 1976, par le père Kallistos WARE, et le texte de l'accord qui y fut signé et qui porte sur les sept points suivants : la connaissance de Dieu, l'inspiration et l'autorité de l'Ecriture, Ecriture et Tradition, l'autorité des Conciles, le *Filioque*, l'Eglise comme communauté eucharistique, et l'invocation du Saint Esprit dans l'Eucharistie. C'est le premier texte officiel à être publié par la Commission mixte de dialogue. - Traduction partielle en français dans *ISTINA*, 1979, n° 1.

"a) Etant donné que la forme originale du Credo rapporte au Père l'origine du Saint Esprit ;

b) étant donné que le *Filioque* a été introduit dans ce Credo sans en appeler à l'autorité d'un Concile oecuménique et sans le souci d'un consensus de la catholicité ; et

c) étant donné que ce Credo constitue la confession de foi publique du Peuple de Dieu exprimée dans l'Eucharistie, le *Filioque* ne doit pas être inclus dans ce Credo." (3)

2. Les membres de la Commission mixte - tant les orthodoxes que les anglicans - considèrent qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante, et nous espérons que les Eglises de la Communion anglicane appliqueront la résolution de Moscou aussi rapidement que cela leur sera possible du point de vue pastoral et constitutionnel. Nous prions les évêques de la Conférence de Lambeth d'adopter une recommandation claire et nette concernant la suppression du *Filioque* dans le texte du Credo par toutes les Eglises membres de la Communion anglicane.

III; La position orthodoxe sur l'ordination des femmes à la prêtrise

Les membres orthodoxes de la Commission affirment à l'unanimité ce qui suit :

1. Dieu a créé l'homme à son image en tant qu'homme et femme, établissant ainsi une diversité dans les fonctions et les dons. Ces fonctions et ces dons sont complémentaires, mais comme insiste saint Paul (1 Cor. 12), ils ne sont pas tous interchangeables. Dans la vie de l'Eglise, ainsi que dans la vie de la famille, Dieu a assigné certaines tâches et certaines fonctions de ministère de manière spécifique à l'homme, et d'autres - différentes, mais non moins importantes - à la femme. Les chrétiens ont donc toutes les raisons pour s'opposer aux courants actuels qui tendent à rendre les hommes et les femmes interchangeables dans leurs fonctions et leurs rôles, et qui conduisent par là à une déshumanisation de la vie.

2. L'Eglise orthodoxe honore une femme, la sainte Vierge Marie, la Theotokos, comme étant la personne humaine la plus proche de Dieu. Dans la tradition orthodoxe, de saintes femmes reçoivent des titres tels que *megalomartyre* (grande martyre) et *isapostolos* (égale aux apôtres). Il est donc clair que, en aucun sens, l'Eglise orthodoxe ne considère les femmes comme intrinsèquement inférieures aux yeux de Dieu. Hommes et femmes sont égaux mais différents, et nous devons reconnaître cette diversité des dons. Tant dans les discussions qu'ils ont entre eux que dans le dialogue qu'ils mènent avec les autres chrétiens, les orthodoxes reconnaissent que l'Eglise se doit de donner aux femmes davantage d'occasions pour faire usage de leurs *charismes* (dons) spécifiques au bénéfice de tout le Peuple de Dieu. Parmi les ministères (*diakoniai*) exercés par des femmes dans l'Eglise, nous relevons les suivants :

a) des ministères d'ordre diaconal ou philanthropique qui impliquent le souci pastoral des malades et des nécessiteux, des réfugiés et de bien d'autres catégories de personnes, et qui s'explicitent dans des formes variées de responsabilité sociale ;

b) des ministères de prière et d'intercession, d'aide et de direction spirituelles, principalement mais non exclusivement en relation avec les communautés monastiques ;

(3) K. Ware - C. Davey, *Anglican-Orthodox Dialogue*, London, SPCK, 1977, p. 88.

- c) des ministères se rattachant à l'enseignement et à l'instruction, particulièrement dans le domaine de l'activité missionnaire de l'Eglise ;
- d) des ministères se rapportant à l'administration de l'Eglise.

Cette liste n'est nullement exhaustive. Elle ne fait qu'indiquer certains des domaines où, à notre avis, hommes et femmes sont appelés à travailler ensemble au service du Royaume de Dieu et où les nombreux *charismes* de l'Esprit Saint peuvent s'exercer librement et fructueusement dans la construction de l'Eglise et de la société.

3. Mais, alors que les femmes exercent ces divers ministères, il ne leur est pas possible d'être admises à la prêtrise. L'ordination des femmes à la prêtrise est une innovation qui ne repose sur aucun fondement dans la Sainte Tradition. L'Eglise orthodoxe prend très au sérieux l'avertissement de saint Paul par lequel l'apôtre déclare avec insistance, en le répétant deux fois : "Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! Nous l'avons déjà dit, et je le répète à présent : si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème !" (Gal. 1, 8-9). Depuis le temps du Christ et des apôtres, l'Eglise n'a ordonné prêtres que des hommes. Les chrétiens d'aujourd'hui sont tenus de rester fidèles à l'exemple de notre Seigneur, au témoignage de l'Ecriture, et à la pratique constante et invariée de l'Eglise durant deux mille ans. Dans cette pratique constante et invariée nous voyons la révélation de la volonté de Dieu et le témoignage du Saint Esprit, et nous savons que le Saint Esprit ne peut se contredire lui-même.

4. La Sainte Tradition n'est pas statique, elle est vivante et créatrice. Elle est reçue par chaque génération successive de la même manière, mais dans la situation qui lui est propre, de sorte qu'elle est vérifiée et enrichie par l'expérience renouvelée que le Peuple de Dieu ne cesse d'acquérir. Se fondant sur cette expérience renouvelée, l'Esprit nous enseigne à être toujours responsables face aux besoins du monde contemporain. L'Esprit ne nous apporte pas une nouvelle révélation, mais il nous rend capables de revivre la vérité révélée une fois pour toutes en Jésus-Christ, et continuellement présente dans l'Eglise. Il est donc important de distinguer entre les innovations et la continuité créatrice de la Tradition. Nous les orthodoxes, nous considérons que l'ordination des femmes ne s'inscrit pas dans cette continuité créatrice, mais qu'elle constitue une violation de la foi apostolique et de la constitution de l'Eglise.

5. Le fait d'ordonner des femmes à la prêtrise n'est pas une simple question ecclésiale, qui relèverait du droit canon ; il concerne la base même de la foi chrétienne telle que celle-ci s'exprime dans les ministères de l'Eglise. Si les anglicans continuent à ordonner des femmes à la prêtrise, cela aura un effet négatif décisif sur la question de la reconnaissance des ordres anglicans. Celles des Eglises orthodoxes qui ont reconnu les ordres anglicans de manière partielle ou conditionnelle l'ont fait en considérant que l'Eglise anglicane a préservé la succession apostolique ; or la succession apostolique n'implique pas seulement une continuité extérieure, par l'imposition des mains, mais elle signifie la continuité dans la foi apostolique et dans la vie spirituelle. En ordonnant des femmes, les anglicans se couperaient eux-mêmes de cette continuité, de sorte que tous les actes de reconnaissance existants, de la part des orthodoxes, devraient être reconsidérés.

6. "Si un membre du corps souffre, tous les autres membres souffrent avec lui" (1 Cor. 12, 26). Nous orthodoxes, nous ne pouvons pas considérer les propositions des anglicans d'ordonner les femmes, comme une affaire purement interne qui ne concernerait pas les orthodoxes. Au nom de notre commun Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, nous supplions nos frères anglicans de ne pas poursuivre cette action qui divise déjà la Communion anglicane et qui risque de porter un coup désastreux à tous nos espoirs d'unité entre l'anglicanisme et l'orthodoxie. Il est évident que si le dialogue continue, son caractère en serait complètement changé.

IV. Positions anglicanes sur l'ordination des femmes à la prêtrise

1. Les membres anglicans de la Commission sont unanimes dans leur désir de recevoir et de maintenir la tradition de l'Évangile, dont les prophètes et les apôtres portent témoignage, et d'y être fidèles dans la vie de l'Église. Ils sont divisés sur les manières dont cette tradition doit répondre aux pressions du monde, sur l'étendue du développement ou des changements possibles de la tradition, et sur les critères d'après lesquels on doit déterminer quels développements sont légitimes et appropriés à l'intérieur de celle-ci. Dans le cas de l'ordination des femmes, les différences sont devenues particulièrement aiguës et provoquent des divisions profondes au sein de notre Communion, maintenant que les convictions de ceux qui en sont partisans ont été traduites en actes dans certaines Églises nationales.

2. Sur cette question il existe une diversité d'opinions que reflétaient les deux documents anglicans diffusés par la Commission pour être discutés. Il y a ceux qui croient que l'ordination des femmes à la prêtrise et à l'épiscopat n'est conforme en aucune manière avec une vraie compréhension de la catholicité et de l'apostolicité de l'Église, mais constitue plutôt une déformation grave de la foi et de la constitution traditionnelles de l'Église. Aussi espèrent-ils qu'avec l'aide du Saint Esprit cette pratique cessera dans nos Églises. Il y en a d'autres qui croient que les actes déjà posés constituent une extension et un développement justifiés du ministère traditionnel de l'Église et une réponse nécessaire et prophétique aux circonstances nouvelles dans lesquelles certaines Églises se trouvent placées. Ils espèrent qu'en temps opportun, avec l'aide du Saint Esprit, cette pratique sera adoptée universellement. Il y a enfin ceux qui regrettent la manière dont cet acte a été posé et pensent que le moment n'était pas opportun ni la méthode appropriée, bien qu'ils ne voient pas d'objection de principe à l'ordination des femmes. Certains d'entre eux espèrent qu'à travers la situation présente une voie pourra être trouvée qui permettra aux hommes et aux femmes d'apporter des contributions distinctes et complémentaires au ministère ordonné de l'Église.

3. La crise actuelle que traversent nos conversations avec les orthodoxes nous a tous contraints à reconsidérer la manière dont les décisions sont prises, au sein de notre Communion, sur des questions d'une importance aussi fondamentale. Jusqu'à quel point dans de telles questions le consensus devrait-il précéder le passage à l'acte ; jusqu'à quel point l'expérience qui naît de tels actes peut-elle conduire à un nouveau consensus ? Quelles sont en de telles matières les modalités de discussion et de prise de décision qui conviennent ? Les Synodes des provinces particulières de l'Église sont-ils libres de prendre des décisions sur des questions qui concernent non seulement toute la Communion anglicane, mais aussi nos relations avec toutes les autres Églises ? L'affirmation anglicane traditionnelle selon laquelle il n'existe pas d'Écritures, de Credo, de Sacrements ni de ministère spécifiquement anglicans, mais seulement ceux de l'Église universelle, n'est-elle pas mise en danger par des actes de ce genre ? Quelle est la signification ecclésiologique du fait que nous avons maintenant un ministère qui n'est pas universellement reconnu au sein de notre propre communion ? Où réside en ces matières notre autorité ? Nous ne préjugeons pas des réponses à ces questions. Mais nous estimons qu'il est vital de les affronter et d'y répondre.

4. Dans nos discussions au cours de cette Conférence nous avons trouvé qu'il y avait de part et d'autre un réel désir d'écouter ses partenaires, de respecter les points de vue des uns et des autres et d'entendre ce que disent ceux qui sont en désaccord avec nous. De ce fait, nos débats se situaient au niveau d'un échange théologique vraiment sérieux, ce que nous avons apprécié et qui nous a aidé à trouver un langage commun pour nous entretenir. Cela nous a aussi donné une espérance nouvelle que Dieu nous montrera la voie à travers nos divisions actuelles. Nous croyons que la poursuite de notre dialogue avec les orthodoxes, ainsi qu'avec tous nos frères chrétiens qui souhaitent engager la conversation avec nous, fait partie de notre responsabilité à l'égard de l'Évangile et de notre obéissance à notre Seigneur Jésus-Christ, le seul Seigneur de l'Église. Nous sommes reconnaissants à nos frères orthodoxes de

leur contribution à nos réflexions sur ce sujet et nous espérons poursuivre nos conversations avec eux. Il n'y a aucun doute dans nos esprits qu'il existe encore de vastes domaines à explorer concernant la place des hommes et des femmes dans le ministère (*diakonia*) de l'Eglise chrétienne et de sa mission dans le monde.

V. Regard sur l'avenir

Nous reconnaissons tout l'intérêt de notre dialogue et nous trouvons un encouragement dans le fait que nos Eglises et leurs chefs, comme aussi les membres de notre Commission, espèrent qu'il pourra continuer dans des conditions acceptables de part et d'autre. Car malgré toutes les difficultés de notre dialogue, nous apprécions les occasions qu'il nous donne de nous écouter et d'apprendre les uns des autres.

LE RAPPORT DE PENDELI
ET LES RESOLUTIONS DE LA
XIème CONFERENCE DE LAMBETH

Réunie à Cantorbéry du 22 juillet au 13 août 1978, la XIe Conférence de Lambeth à laquelle participaient les 440 évêques de la Communion anglicane, a examiné les conclusions de Pendeli. Plusieurs personnalités orthodoxes assistaient à la Conférence en tant qu'observateurs, notamment l'archevêque ATHENAGORE (diocèse de Grande-Bretagne du Patriarcat oecuménique), co-président de la Commission mixte pour le dialogue théologique entre anglicans et orthodoxes, qui a pris la parole pour mettre en garde les évêques anglicans contre une éventuelle décision de la Conférence en faveur de l'ordination sacerdotale des femmes, décision qui créerait selon lui un nouvel obstacle sur le chemin de l'unité. Le patriarche PIMENE de Moscou avait également écrit dans ce sens au Dr F.D. COGGAN, archevêque de Cantorbéry et président de la Conférence.

Concernant le *Filioque*, la Conférence de Lambeth s'est rangée aux propositions de la Commission de dialogue anglicano-orthodoxe, tout en précisant qu'il ne s'agissait de supprimer le *Filioque* que dans le texte du Credo, à l'exclusion de tout autre texte liturgique où il pourrait figurer.

Pour ce qui est du sacerdoce féminin, outre les prises de position des catholiques et des orthodoxes, la Conférence avait à prendre en considération le fait que quatre Eglises de la Communion anglicane (Hong-Kong, Canada, Etats-Unis et Nouvelle Zélande) ont déjà pris la décision d'ordonner des femmes à la prêtrise, rompant ainsi la pratique unanimement admise jusqu'ici et mettant en évidence des divergences sérieuses au sein même de l'anglicanisme.

Il s'est trouvé une large majorité d'évêques à Lambeth - un peu moins de 75 % - pour reconnaître les ordinations déjà conférées et pour reconnaître aux Eglises de la Communion anglicane le droit de décider s'il est opportun ou non d'ordonner des femmes à la prêtrise, le presbytérat féminin ne pouvant s'exercer que dans les Eglises locales où il est reconnu et justifié. La même résolution encourage le dialogue au sein de la Communion anglicane entre les Eglises qui ordonnent des femmes et celles qui ne le font pas.

Une autre résolution de la Conférence admet également la possibilité pour les femmes d'accéder à l'épiscopat. Elle recommande cependant qu'un large accord soit obtenu au préalable au sein de la Communion, car l'évêque doit être le signe de l'unité.

Enfin, face aux implications oecuméniques du problème, la Conférence a adopté la résolution suivante :

"Nous reconnaissons que notre acceptation de la diversité de doctrine et de pratique à l'intérieur de la Communion anglicane peut décevoir les membres des Eglises catholique romaine, orthodoxe et vieille-catholique, mais nous voudrions qu'il soit clair :

1. que la conjonction de la diversité et de l'unité dans la foi et le culte, fait partie de l'héritage anglican ;
2. que ceux qui ont participé à l'ordination de femmes à la prêtrise ont foi que ces ordinations se situent dans le ministère historique de l'Eglise, tel qu'il est reçu dans la Communion anglicane ;
3. que nous espérons que le dialogue entre ces Eglises et les Eglises membres de notre Communion se poursuivra parce que nous avons la conviction que nous avons encore

à apprendre d'elles en ce qui concerne notre compréhension de la vérité et de la volonté de Dieu, et que nous devons tous tendre vers une plus grande plénitude dans la catholicité et une communion plus profonde dans l'Esprit Saint."